

9. Mécanisme de financement

Décision : SC-8/16 : Mécanisme de financement

Contexte :

Dans la décision SC-8/16, la Conférence des Parties a, entre autres, invité les pays développés Parties, d'autres Parties et d'autres sources à fournir au Secrétariat des informations sur les moyens dont ils pourraient disposer pour apporter un soutien à l'application de la Convention de Stockholm, dans les domaines spécifiques recensés dans le rapport sur l'évaluation des besoins de financement des Parties qui sont des pays en développement ou en transition pour appliquer les dispositions de la Convention durant la période 2018-2022.¹

Suite donnée :

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les pays développés Parties sont invités à fournir des informations sur les moyens dont ils pourraient disposer, y compris des ressources financières nouvelles et additionnelles, pour apporter un soutien à l'application de la Convention de Stockholm.	Pays développés Parties	Un questionnaire sera publié en ligne pour permettre de répondre à cette demande.	30 septembre 2018
b)	D'autres Parties sont invitées à fournir des informations sur les moyens dont elles pourraient disposer, y compris des ressources financières, en fonction de leurs capacités, pour apporter un soutien à l'application de la Convention de Stockholm.	Autres Parties	Un questionnaire sera publié en ligne pour permettre de répondre à cette demande.	30 septembre 2018
c)	D'autres sources, y compris les institutions financières pertinentes et le secteur privé, sont invitées à fournir des informations sur les moyens dont elles pourraient disposer pour apporter des contributions aux fins de l'application de la Convention de Stockholm.	Autres sources, y compris les institutions financières pertinentes et le secteur privé.	Un questionnaire sera publié en ligne pour permettre de répondre à cette demande.	30 septembre 2018

Point de contact :

M. Frank Moser (E-mail : frank.moser@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8951, Fax : +41 22 917 8098).

¹ UNEP/POPS/COP.8/INF/32.